

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3122

présenté par

M. Naegelen, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, Mme Froger, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 31

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.